



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chambres d'hôtes

Question écrite n° 19662

Texte de la question

M. Alain Suguenot attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation de certains propriétaires de chambres d'hôtes, à la suite de jugements rendus par des tribunaux des affaires de sécurité sociale, dans des affaires les opposant à l'URSSAF, et à ses conséquences. Les décisions rendues visent à assimiler certains propriétaires de chambres d'hôtes à des travailleurs indépendants, et de les soumettre, par conséquent, au versement des cotisations liées à ce statut. Dans de nombreuses régions françaises, ce type d'hébergement constitue un des éléments essentiels de l'offre touristique, auquel les collectivités locales consacrent un effort important pour faciliter le développement. De plus, l'existence, dans des secteurs ruraux défavorisés, d'une telle activité, annexe pour certains habitants, permet le maintien de la population et contribue à l'aménagement du territoire. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre afin de clarifier le statut des propriétaires de chambres d'hôtes et d'harmoniser la position des différentes administrations les concernant, pour que cette activité puisse continuer à jouer son rôle économique et d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19662

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2514

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)